



Conseil économique et social

Distr. générale
5 février 2025
Français
Original : anglais

Instance permanente sur les questions autochtones

Vingt-quatrième session

New York, 21 avril-2 mai 2025

Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

Discussion sur les activités menées dans les six domaines d'action de l'Instance permanente (développement économique et social, culture, environnement, éducation, santé et droits humains) en relation avec la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et le Programme de développement durable à l'horizon 2030

Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies visant à garantir l'unité de l'action menée pour réaliser les objectifs définis dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, dont ceux définis dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 : mise en œuvre par le système des Nations Unies

Note du Secrétariat

Résumé

Le présent rapport met en lumière les points clés des informations communiquées par les entités des Nations Unies en réponse à une enquête sur les mesures prises pour donner suite aux recommandations de l'Instance permanente sur les questions autochtones, ainsi qu'au plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies visant à garantir l'unité de l'action menée pour réaliser les objectifs définis dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

* [E/C.19/2025/1](#).



I. Introduction

1. L'Instance permanente sur les questions autochtones a été créée en par le Conseil économique et social dans sa résolution 2000/22, en tant qu'organe subsidiaire du Conseil. Il fournit au Conseil des avis spécialisés sur les questions autochtones, promeut la coordination des activités liées à ces questions au sein du système des Nations Unies, assure la sensibilisation à ces activités, diffuse des informations sur ces questions et surveille l'application de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. L'Instance permanente formule des recommandations dans les domaines du développement économique et social, de la culture, de l'environnement, de l'éducation, de la santé et des droits humains.

2. En 2016, l'ONU a élaboré un plan d'action à l'échelle du système visant à garantir l'unité de l'action menée pour réaliser les objectifs définis dans la Déclaration, comme suite aux décisions prises à la Conférence mondiale sur les peuples autochtones de 2014. En novembre 2020, le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination a adopté le document intitulé « Bâtir un avenir inclusif, durable et résilient avec les peuples autochtones : un appel à l'action ». Le Groupe d'appui interorganisations sur les questions concernant les peuples autochtones a exprimé son soutien à cet appel.

3. Bien que les entités des Nations Unies aient amélioré le suivi des activités menées pour donner suite aux recommandations de l'Instance permanente et au plan d'action à l'échelle du système, des mesures plus fortes doivent être prises au niveau des pays pour atteindre les objectifs qui y sont fixés. L'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030 nécessite que tous les organismes, fonds et programmes des Nations Unies collaborent avec les peuples autochtones.

4. Un questionnaire sur l'application des recommandations de l'Instance permanente, du plan d'action à l'échelle du système et du Programme 2030 a été adressé à 52 entités en octobre 2024. Au 15 novembre 2024, des réponses avaient été reçues des entités suivantes : Département de la communication globale ; Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix ; Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) ; Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ; Fonds international de développement agricole (FIDA) ; Union internationale des télécommunications (UIT) ; Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) ; Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence contre les enfants ; Organisation panaméricaine de la Santé (OPS) ; Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) ; Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ; Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) ; Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) ; Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) ; Organisation mondiale du tourisme (ONU Tourisme) ; Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) ; Université des Nations Unies (UNU) ; Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) ; Programme alimentaire mondial (PAM) ; Organisation mondiale de la Santé (OMS) ; Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI). Le texte intégral des réponses de toutes les entités des Nations Unies et autres organismes intergouvernementaux ayant répondu au questionnaire peut être consulté à l'adresse suivante (en anglais) : <https://social.desa.un.org/issues/indigenous-peoples/unpfii/24th-session>.

II. Réponses reçues d'entités des Nations Unies et d'autres organismes intergouvernementaux sur les mesures prises ou envisagées pour mettre en œuvre le plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies

Département de la communication globale

5. Durant la période considérée, le Département de la communication globale s'est attaché à faire connaître les histoires des peuples autochtones, à stimuler leur participation aux activités des Nations Unies et à promouvoir la collaboration dans divers contextes. Ces efforts avaient pour but de mieux faire connaître les réalisations des peuples autochtones et les défis auxquels ils font face, et d'accroître la visibilité de ces peuples au sein du système des Nations Unies et dans le monde.

6. Le Département, en collaboration avec le Service des peuples autochtones et du développement – Secrétariat de l'Instance permanente sur les questions autochtones, a activement promu les droits des peuples autochtones, conformément aux dispositions du plan d'action à l'échelle du système, de la Déclaration et du Programme 2030.

7. En 2024, le Département a utilisé les outils et les ressources de la Division des campagnes et des opérations dans les pays, de la Division de l'information et des médias et de la Division de la sensibilisation du public pour éduquer et informer le public partout dans le monde sur les questions relatives aux peuples autochtones. Il a également mené les #WeAreIndigenous (Nous sommes autochtones) et #NoToHate (Non à la haine) pour inspirer des actions positives en matière de droits humains.

8. En 2024, le Département a amélioré la représentation des peuples autochtones lors de grandes manifestations de l'ONU, notamment la vingt-troisième session de l'Instance permanente, au moyen de la diffusion multilingue en ligne, de services de télévision et de plateformes numériques. En collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales, il a créé un espace temporaire réservé aux médias autochtones afin de démarginaliser les producteurs de médias autochtones et de donner à des membres autochtones de la société civile et du monde universitaire une plateforme pour faire entendre leur message en faveur des droits de leurs peuples. La couverture audiovisuelle et les reportages approfondis des chaînes d'information de l'ONU ont mis en avant la voix des peuples autochtones et ont permis de donner un visage humain à des problèmes d'ampleur mondiale.

9. Les centres d'information des Nations Unies ont contribué à l'organisation de manifestations et d'activités de sensibilisation au niveau des régions et des pays visant à faire mieux connaître les peuples autochtones en Afrique, en Asie, dans les Amériques et en Europe.

10. Les activités de coordination interinstitutions dirigées par le Département ont contribué à la promotion croisée de messages clés et de produits d'information inventifs établis collaborativement. Des outils tels que les tableaux Trello ont permis la diffusion stratégique de produits à l'échelle mondiale. Un groupe de travail interinstitutions a également assuré un suivi de la mésinformation, de la désinformation et des discours haineux liés aux mesures prises par l'ONU pour promouvoir les questions relatives aux peuples autochtones.

Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix

11. Durant la période considérée, le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix a collaboré avec l'Instance permanente et le Service des peuples autochtones et du développement. Il a tenu des échanges réguliers avec l'Instance permanente et le Rapporteur spécial sur les droits des peuples autochtones, ce qui lui a permis d'affiner son analyse des tendances en matière de conflits impliquant des peuples autochtones et de renforcer l'inclusion de ces peuples dans les efforts faits par l'ONU pour promouvoir le dialogue politique, la médiation et la consolidation d'une paix durable.

12. La Division des Amériques du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et du Département des opérations de paix, en tant que responsable de la coordination pour les questions autochtones, s'est appuyée sur l'expertise de la présidence de l'Instance permanente pour renforcer les partenariats sur les questions de sécurité climatique entre l'Instance permanente et le reste du système des Nations Unies.

13. Durant la période considérée, la Division des Amériques a collaboré avec l'United States Institute of Peace pour soutenir les activités de consolidation de la paix menées par les peuples autochtones, notamment le premier sommet mondial sur la consolidation de la paix par les peuples autochtones¹, qui s'est tenu en avril 2024. Elle a également tenu des réunions régulières avec plusieurs membres de l'Instance permanente.

14. Dans le cadre de ses activités de promotion des droits politiques des peuples autochtones, le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix traite des questions électorales. Il fournit une assistance électorale lorsqu'on lui en fait la demande, ou pour donner suite à des résolutions du Conseil de sécurité ou de l'Assemblée générale. Lors de ses missions d'évaluation des besoins électoraux, le Département analyse les difficultés et les besoins des peuples autochtones et leur participation à la vie politique, et adapte l'aide fournie par l'ONU en conséquence. Par exemple, il a détaché des experts des questions électorales en Nouvelle-Calédonie chaque année pour soutenir la mise à jour des listes électorales spéciales utilisées pour les élections provinciales, ainsi que la préparation et la tenue des trois référendums organisés dans le cadre de l'Accord de Nouméa de 1998. L'ONU continue de promouvoir le dialogue et la recherche d'un consensus concernant les révisions de la Constitution liées à l'éligibilité des électeurs. Le peuple autochtone kanak de Nouvelle-Calédonie cherche à maintenir les restrictions imposées par l'Accord de Nouméa en matière d'éligibilité, qui imposent d'être résident de longue durée pour pouvoir voter.

15. Le Fonds pour la consolidation de la paix², qui est géré par le Département, a soutenu des initiatives visant à renforcer la participation des peuples autochtones aux processus de paix, en collaboration avec les communautés locales, les organisations de la société civile et le système des Nations Unies. Par exemple, en Colombie, le projet Mae Kiwe Intercultural (Terre mère interculturelle), mis en œuvre par War Child et doté d'un budget de 1,7 million de dollars, est axé sur la participation véritable et en toute sécurité des jeunes femmes et hommes afrodescendants et autochtones aux processus politiques et à la consolidation de la paix, tout en

¹ Voir (en anglais) : www.usip.org/events/first-global-summit-indigenous-peacebuilding.

² Voir <https://www.un.org/peacebuilding/fr/fund>.

promouvant le droit des peuples autochtones à la vie, à l'intégrité physique et mentale et à la sécurité personnelle³.

16. En 2024, la Division des Amériques, en collaboration avec la Division des politiques et de la médiation, a mis la dernière main à une note pratique contenant des recommandations concernant les activités du Département touchant aux questions autochtones. Ce projet a permis de faire mieux connaître le rôle de la Déclaration en tant que cadre de prévention et de résolution des conflits. La deuxième phase sera centrée sur les processus de médiation impliquant les peuples autochtones et les besoins des médiateurs.

Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

17. En 2024, la CEPALC a mené des activités pour donner suite aux recommandations de l'Instance permanente, au Programme 2030, aux objectifs de développement durable et à des cadres régionaux tels que le Consensus de Montevideo sur la population et le développement⁴, qui comprend sept mesures prioritaires liées aux droits des peuples autochtones, au Programme régional pour un développement social inclusif et à l'Accord régional sur l'accès à l'information, la participation publique et l'accès à la justice à propos des questions environnementales en Amérique latine et dans les Caraïbes (Accord d'Escazú)⁵.

18. La Commission a notamment pour objectif l'intégration des questions autochtones dans son travail, la prise en compte des peuples autochtones dans les statistiques nationales (par exemple lors du recensement de 2020), la production et la diffusion de données ventilées, la réalisation d'études sur les conditions de vie des peuples autochtones assorties de recommandations pratiques, et la fourniture d'une assistance technique aux pays de la région.

19. Les rapports et publications de la CEPALC sont en phase avec la Déclaration. Les documents clés de 2024 comprennent un rapport sur l'application du Consensus de Montevideo en Amérique latine et dans les Caraïbes (2018-2023), dans lequel figure un chapitre sur les peuples autochtones⁶, une contribution au rapport du Secrétaire général sur la promotion d'une culture de paix (A/79/573), dans laquelle elle attire l'attention sur la visibilité statistique des peuples autochtones et leur rôle dans la lutte contre les changements climatiques, ou encore une étude contenant une analyse des tendances démographiques et des inégalités ethniques liées au peuple aymara dans la région frontalière entre la Bolivie, le Chili et le Pérou⁷.

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

20. Les manifestations et initiatives clés de 2024 ont mis l'accent sur l'importance des systèmes alimentaires et de connaissances des peuples autochtones, en particulier

³ Voir (en anglais) : <https://mptf.undp.org/project/00140126>.

⁴ Voir (en anglais et espagnol) : <https://consensomontevideo.cepal.org/en>.

⁵ Voir (en anglais et espagnol) : <https://publicoescazu.cepal.org/en/projects/what-is-the-escazu-agreement>.

⁶ Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, *Population, Development and Rights in Latin America and the Caribbean: Second Regional Report on the Implementation of the Montevideo Consensus on Population and Development* (Santiago, 2024).

⁷ José Edmundo Álvarez Maldonado, « Dinámica demográfica y desigualdad étnica en la zona fronteriza entre Bolivia (Estado Plurinacional de), Chile y el Perú », *Notas de Población*, vol. 117 (juillet à décembre 2023).

sur le rôle des connaissances et de la cosmogonie des peuples autochtones dans la préservation des écosystèmes.

21. La FAO a publié un document intitulé « *Indigenous Peoples and FAO: A Narrative for Working Together* », destiné à sensibiliser les praticiens travaillant avec les peuples autochtones. Cette publication fournit un aperçu des concepts et termes clés.

22. À l'occasion de la Journée internationale des femmes, la Thompson Rivers University et la FAO ont organisé une manifestation spéciale consacrée aux femmes autochtones. La conférence a célébré l'achèvement du volume 8 du *Knowledge Makers Journal*, une édition spéciale sur les femmes autochtones, les systèmes alimentaires et de connaissances des peuples autochtones et l'action climatique.

23. En 2024, le Pôle de connaissances mondial sur les systèmes alimentaires des peuples autochtones a tenu sa deuxième réunion en présentiel à Rome, dans la tente des autochtones nomades sâmes. Cette réunion a rassemblé des experts, des scientifiques et des chercheurs autochtones et non autochtones, qui se sont concentrés sur la cocréation de connaissances et sur les contributions fondées sur des données probantes concernant les systèmes alimentaires et de connaissances des peuples autochtones. Au total, 4 nouveaux membres et 3 nouveaux collaborateurs ont participé à la réunion, portant le total à 35 institutions membres et 5 collaborateurs à titre individuel. La réunion a permis de jeter les bases d'une collaboration fructueuse sur la sécurité alimentaire, les systèmes alimentaires en eau douce et dans les océans, le régime alimentaire des peuples autochtones et les méthodes de pêche des chasseurs-cueilleurs.

24. Un événement important a été le progrès de l'initiative de restauration biocentrique des peuples autochtones, créée conjointement par la FAO et des organisations autochtones⁸. Cette initiative est centrée sur la cosmogonie des peuples autochtones, qui intègre la nature, les écosystèmes et la biodiversité aux systèmes de croyance, et respecte les droits individuels, collectifs et coutumiers des peuples autochtones. Ce qui a commencé comme un projet pilote en Équateur, dans le nord-est de l'Inde, au Pérou et en Thaïlande s'est transformé en un programme mondial. Il a été adopté comme plan national au Costa Rica et comme plan régional dans l'État plurinational de Bolivie. L'initiative suscite un intérêt au Brésil et en Colombie, et l'Inde, le Kenya et le Népal envisagent également d'y participer.

25. 2024 a été une année importante sur le plan stratégique pour ce qui est de tirer parti de la deuxième session du Forum mondial de la jeunesse autochtone et de la Déclaration de Rome sur la sauvegarde de sept générations en temps de crise alimentaire, sociale et écologique en vue d'aider les jeunes autochtones à faire entendre leur voix et leurs messages dans des forums internationaux tels que l'Instance permanente sur les questions autochtones et le Forum mondial de l'alimentation. Les préparatifs sont en cours pour la prochaine session du Forum mondial de la jeunesse autochtone, qui réunira plus de 200 jeunes autochtones des sept régions socioculturelles du monde.

Fonds international de développement agricole

26. La version révisée de la Politique d'engagement du FIDA aux côtés des peuples autochtones⁹ est entrée dans sa deuxième année d'application en 2024. Cette politique

⁸ Voir www.fao.org/indigenous-peoples/pillars-of-work/indigenous-peoples--knowledge-and-climate-change/indigenous-peoples--biocentric-restoration/en.

⁹ Fonds international de développement agricole (FIDA), *Politique d'engagement du FIDA aux côtés des peuples autochtones : mise à jour 2022* (Rome, 2023).

guide le travail du Fonds et fixe les instruments et les ressources pour les activités de collaboration au cours de la décennie 2022-2032. En 2024 également, le FIDA a commencé à mettre à jour son cadre stratégique pour la période 2025-2031. Les peuples autochtones ont la garantie de pouvoir participer aux consultations sur le cadre stratégique de manière pleine et entière.

27. Le Forum des peuples autochtones au FIDA est une plate-forme essentielle pour le contrôle des politiques et le dialogue¹⁰. En 2024, le comité directeur du Forum a participé à des consultations sur le nouveau cadre stratégique du FIDA, la stratégie sur le climat, l'environnement et la biodiversité, et le comité consultatif élargi du Programme d'adaptation de l'agriculture paysanne. De plus, les membres du comité directeur ont commencé à participer en tant qu'observateurs aux réunions du Conseil d'administration du FIDA dans le cadre de la Politique révisée d'engagement du FIDA aux côtés des peuples autochtones.

28. Au niveau des pays, le FIDA a renforcé son engagement en désignant des points focaux chargés de collaborer avec les équipes de pays des Nations Unies. Des consultations régionales en Amérique latine et dans les Caraïbes, en Afrique, en Asie et dans le Pacifique ont été organisées en préparation de la septième réunion mondiale du Forum des peuples autochtones au FIDA, qui doit se tenir en février 2025 et sera consacrée au thème intitulé « Le droit des peuples autochtones à l'autodétermination : une voie vers la sécurité et la souveraineté alimentaires ».

29. Près de 40 % du portefeuille du FIDA est consacré à l'appui aux populations autochtones, avec 84 projets dans 44 pays bénéficiant à 5,6 millions de personnes autochtones. Le FIDA a respecté son engagement de donner la priorité aux peuples autochtones dans au moins 10 projets avant la fin de son douzième cycle de reconstitution des ressources en décembre 2024. Le Fonds garantit le consentement préalable, libre et éclairé des peuples autochtones en faisant participer des consultants autochtones à la phase de conception des projets dans des pays tels que le Cameroun, le Kenya, le Mexique et le Panama.

30. Le Mécanisme d'assistance pour les peuples autochtones mobilise des fonds au bénéfice des peuples autochtones, afin de les aider à jouer un rôle de premier plan dans les efforts déployés en faveur du climat et de la biodiversité¹¹. Au cours de son sixième cycle, le Mécanisme a soutenu des projets de préservation de la biodiversité et de résilience climatique dans 42 pays, au bénéfice de 53 peuples autochtones. Le cycle, cofinancé par l'Agence suédoise de coopération internationale au développement, la David and Lucile Packard Foundation et le FIDA, est cogéré par le Forum international des Femmes autochtones, Samburu Women Trust et Tebtebba.

31. En 2024, le Mécanisme d'assistance pour les peuples autochtones a renforcé son partenariat avec le réseau Slow Food des peuples autochtones dans le cadre d'un échange de connaissances à la Conférence internationale Indigenous Terra Madre. Cette collaboration visait à renforcer les capacités des jeunes et des femmes autochtones, en se concentrant sur les chaînes de valeur locales, en responsabilisant les dirigeants et en soutenant l'agroécologie. Le FIDA a continué de participer activement aux travaux du Groupe de travail mondial pour une décennie d'action pour les langues autochtones et de la Coalition sur les systèmes alimentaires des peuples autochtones, veillant à ce que les voix autochtones soient prises en compte dans les discussions à l'échelle mondiale sur les systèmes alimentaires durables. Par ailleurs, le FIDA a contribué à l'élaboration d'indicateurs clés pour le plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies et a participé aux groupes de travail sur les peuples

¹⁰ Voir <https://www.ifad.org/fr/peuples-autochtones/forum-des-peuples-autochtones>.

¹¹ Voir <https://www.ifad.org/fr/initiatives/mecanisme-d-assistance-pour-les-peuples-autochtones>.

autochtones et sur le financement du Groupe d'appui interorganisations sur les questions concernant les peuples autochtones.

Union internationale des télécommunications

32. L'accès véritable aux technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les communautés rurales et isolées, y compris pour les peuples autochtones, va au-delà de l'habileté numérique, de l'accès abordable à l'Internet et de l'accès aux appareils. Il nécessite la mise en place de stratégies pour faire en sorte que les peuples autochtones s'approprient et gèrent leurs propres réseaux de TIC.

33. L'UIT promeut l'inclusion numérique des peuples autochtones en les aidant à prospérer à l'ère du numérique, tout en préservant leur patrimoine culturel et en promouvant l'autosuffisance pour améliorer le développement socio-économique.

34. En 2024, l'UIT a continué d'honorer son engagement de faire progresser l'inclusion numérique des peuples autochtones, conformément aux mandats découlant des résolutions 11 et 46 de la Conférence mondiale de développement des télécommunications¹².

35. L'UIT poursuit ses activités de sensibilisation, de mise en commun des compétences et de mise en place de programmes de formation aux TIC adaptés aux besoins des peuples autochtones. Elle a élargi ses efforts de renforcement des capacités en adaptant le programme de formation initialement créé pour l'Amérique latine à l'Afrique subsaharienne et en planifiant des activités pour la région de l'Asie et du Pacifique.

36. Ces initiatives ont pour objet de renforcer les compétences en matière de gestion des TIC, de promouvoir l'entrepreneuriat numérique et d'améliorer l'autosuffisance, tout en soutenant la préservation du patrimoine culturel par l'intermédiaire des réseaux autochtones et en contribuant à la réalisation des objectifs de la Décennie internationale des langues autochtones (2022-2032).

37. Des partenariats clés avec des organisations telles que l'Association for Progressive Communications, Rhizomatica et Redes por la Diversidad, Equidad y Sustentabilidad ont renforcé les efforts de l'Union. En 2024, l'UIT a achevé la quatrième édition de son programme de formation mixte destiné aux gestionnaires de réseaux TIC en Amérique latine, qui vise à donner aux dirigeants locaux les moyens de concevoir des projets de connectivité à l'initiative des communautés. De plus, elle a lancé un nouveau cours en ligne sur la conception de stratégies de connectivité des communautés dans les territoires autochtones et ruraux, pour promouvoir la mise en commun des connaissances.

38. En mai 2024, lors de la réunion de haut niveau du Forum de suivi du Sommet mondial sur la société de l'information consacrée à l'état d'application des décisions du Sommet 20 ans après leur adoption¹³, l'UIT a mis en avant ses travaux avec les peuples autochtones dans le cadre d'une session consacrée à la création d'un environnement favorable à la connectivité des peuples autochtones et des populations rurales et isolées¹⁴, pendant laquelle elle a abordé des questions telles que la connectivité à un prix abordable et l'utilisation des TIC. L'Union a souligné le rôle des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux dans la réalisation de ce programme. Elle a également mis à disposition ses compétences spécialisées lors

¹² Voir (en anglais) : www.itu.int/en/ITU-D/Pages/Resolutions.aspx.

¹³ Voir <https://www.itu.int/net4/wsis/forum/2024/fr>.

¹⁴ Voir (en anglais) : www.apc.org/en/event/building-enabling-environment-indigenous-rural-and-remote-connectivity.

d'autres sessions et souligné l'importance d'accorder le renforcement des capacités avec les connaissances locales, de soutenir les initiatives technologiques menées par les peuples autochtones et d'adopter des politiques qui contribuent à la connectivité équitable et véritable.

39. Par ces efforts, l'UIT a contribué à la mise en œuvre de la Déclaration en présentant des solutions basées sur les TIC qui favorisent la connectivité et l'autonomisation véritables grâce à l'accès à la technologie, aux connaissances connexes et à l'utilisation efficace de ces outils.

Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida

40. ONUSIDA centre ses activités de riposte au VIH auprès des peuples autochtones sur les droits et besoins en matière de santé de ces derniers, et promeut la sensibilité interculturelle et l'inclusion dans la planification et la fourniture de services sanitaires.

41. ONUSIDA concentre ses efforts sur les disparités importantes en matière de prévalence du VIH chez les peuples autochtones, en particulier en Amérique latine, où les taux de séropositivité peuvent être jusqu'à six fois plus élevés que les moyennes nationales. Ce problème découle d'obstacles systémiques, notamment l'absence de stratégies sanitaires décentralisées, différenciées et sensibles aux différences culturelles qui soient adaptées aux besoins particuliers des peuples autochtones.

42. Pour lutter contre les inégalités liées au VIH, ONUSIDA, avec l'appui de ses partenaires, a créé une coalition sur le VIH en Amérique latine conduite par les peuples autochtones. La coalition promeut une approche régionale coordonnée, axée sur des stratégies culturellement adaptées aux peuples autochtones. Elle participe aux mécanismes régionaux de coopération technique, recommande des services adaptés, génère de meilleures données et promeut l'accès aux traitements antirétroviraux et la prise de ces médicaments, en y intégrant la médecine traditionnelle.

43. Organisé en partenariat avec le FNUAP et ONUSIDA Brésil, le premier atelier sur le suivi et la promotion des droits des peuples autochtones en matière de santé sexuelle et procréative s'est tenu à Brasilia en 2024 afin d'améliorer l'accès des peuples autochtones aux services en la matière. L'atelier a été conçu comme une formation continue à l'intention des professionnels de la santé, visant à garantir des soins dignes et culturellement appropriés à plus de 300 peuples autochtones dans le pays¹⁵.

Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

44. Le HCDH a mené des activités alignées sur le plan d'action à l'échelle du système, en se concentrant sur la sensibilisation à la Déclaration, le renforcement des capacités, le soutien aux réformes législatives et la promotion de la participation des peuples autochtones aux processus des Nations Unies. Face à la multiplication des actes d'intimidation et de représailles visant les défenseurs et défenseuses autochtones des droits humains, le HCDH a pris des mesures de prévention et de protection, et les cas signalés ont été inclus dans le rapport du Secrétaire général sur la coopération avec l'Organisation des Nations Unies, ses représentants et ses mécanismes dans le domaine des droits de l'homme (A/HRC/57/60).

¹⁵ Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), « UNFPA e Sesai fortalecem a saúde indígena com formação », 22 octobre 2024.

45. Le HCDH a publié un point sur les procédures existantes qui promeuvent la participation des peuples autochtones aux travaux de l'ONU et sur les lacunes et bonnes pratiques en la matière (A/HRC/57/35), et a organisé deux réunions intersessions pour renforcer la participation des peuples autochtones au Conseil des droits de l'homme¹⁶. Une étape historique a été franchie le 26 septembre 2024, lorsque des représentants de peuples autochtones ont participé directement à une session du Conseil. Le Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les peuples autochtones¹⁷ a soutenu la participation de ces peuples aux processus de l'ONU et son mandat a été élargi pour inclure la fourniture d'une assistance aux représentants des organisations et des peuples autochtones afin qu'ils puissent participer aux réunions sur la Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel.

46. Le HCDH a appuyé la réalisation du Programme 2030 en collaborant avec les participants au forum politique de haut niveau pour le développement durable et en promouvant l'intégration des droits humains dans les examens nationaux volontaires et l'adoption d'une approche des données fondée sur les droits humains. En juin 2024, le Haut-Commissariat a coorganisé un dialogue de haut niveau avec le Bureau de la coordination des activités de développement et le FNUAP afin d'améliorer la prise en compte des peuples autochtones dans les analyses communes de pays et les Plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable, conformément à l'engagement de ne laisser personne de côté.

47. En juin et août 2024, le Haut-Commissariat a mené des campagnes dans les médias sociaux pour sensibiliser le public aux défenseurs et défenseuses autochtones des droits humains et aux peuples autochtones en isolement volontaire¹⁸.

48. Le Haut-Commissariat aux droits de l'homme a mené ses travaux avec l'appui du Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones du Conseil des droits de l'homme, du Rapporteur spécial sur les droits des peuples autochtones et des organes conventionnels, notamment en ce qui concerne la recommandation générale n° 39 (2022) du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes sur les droits des femmes et des filles autochtones.

Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence contre les enfants

49. Le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question de la violence contre les enfants fait rapport à l'Assemblée générale et au Conseil des droits de l'homme. Il établit des notes de sensibilisation à la violence contre les enfants. Dans le cadre de ce processus, la Représentante spéciale consulte des enfants d'origines diverses, notamment des enfants autochtones, et travaille en étroite collaboration avec la société civile et les organisations d'enfants aux niveaux local, national, régional et international.

50. La Représentante spéciale soulève régulièrement la question de la protection des enfants autochtones contre toutes les formes de violence, le cas échéant, lors de ses visites dans les pays, et souligne l'importance de la participation de ces enfants lors des réunions d'organismes des Nations Unies. Par exemple, elle a tenu une réunion

¹⁶ Nada Al Nashif, Haute-Commissaire adjointe des Nations Unies aux droits de l'homme, déclaration lors de la deuxième réunion intersessions sur les moyens concrets de renforcer la participation des peuples autochtones aux travaux du Conseil des droits de l'homme, Genève, 17 octobre 2024.

¹⁷ Voir <https://www.ohchr.org/fr/about-us/funding-budget/indigenous-peoples-fund>.

¹⁸ Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Peuples autochtones : « l'isolement est une stratégie de préservation collective », 8 août 2024.

spéciale avec le Ministre des affaires iTaukei aux Fidji et a rencontré des enfants autochtones au Viet Nam. Elle a également évoqué la situation des filles autochtones dans la province de Condorcanqui, au Pérou. Lors d'une visite au Brésil en juin 2024, la Représentante spéciale a discuté avec les dirigeants autochtones et les autorités nationales de problèmes tels que les obstacles à l'accès à l'éducation, à la santé et aux services de protection auxquels font face les enfants autochtones. Lors de sa visite, elle a accordé une importance particulière aux questions de l'incidence des opérations minières illégales et de l'augmentation de la violence contre les enfants autochtones en milieu urbain. Elle a rappelé la nécessité de renforcer les services intégrés et de qualité pour les enfants et les familles autochtones, qui doivent être accessibles d'un point de vue culturel, économique et géographique. Lors de ses visites dans les pays, la Représentante spéciale a régulièrement promu la protection des enfants autochtones contre la violence et a souligné l'importance de la participation de ces enfants aux réunions. Dans son analyse du processus d'examen national volontaire, elle a abordé la protection et la consultation des enfants autochtones afin de ne laisser personne de côté. La Représentante spéciale a souligné l'importance d'investir dans tous les enfants, en particulier les plus vulnérables, comme les enfants autochtones.

Organisation panaméricaine de la Santé

51. L'OPS mène des efforts stratégiques pour promouvoir l'équité en matière de santé, lutter contre les maladies et améliorer les conditions de vie, en fournissant des services de coopération technique sur les questions de santé touchant les peuples autochtones. Ces questions comprennent la santé maternelle, le trachome et la promotion de la médecine traditionnelle. L'outil mis au point par l'OPS pour promouvoir les accouchements culturellement adaptés, conçu avec des femmes et des sages-femmes autochtones, a été adopté par plus de 250 institutions dans huit pays¹⁹. De plus, sa méthodologie de dialogue pour la diffusion de connaissances sur le trachome a été appliquée en Colombie et au Guatemala, en tenant compte des priorités sanitaires des peuples autochtones et en reconnaissant le rôle des guérisseurs traditionnels.

52. Lors de la sixième réunion régionale sur le trachome²⁰, qui s'est tenue en Colombie en mai 2024, les responsables des programmes nationaux de lutte contre le trachome et les peuples autochtones ont discuté de l'initiative de dialogue sur les connaissances concernant le trachome. Des représentants de la Red de Jóvenes Indígenas de América Latina y el Caribe (Réseau des jeunes autochtones d'Amérique latine et des Caraïbes) et d'autres acteurs clés ont également participé à la réunion.

53. Les activités stratégiques visant à promouvoir l'application de la politique de l'OPS sur l'appartenance ethnique et la santé²¹ ont compris des réunions régionales axées sur les inégalités ethniques et raciales en matière de santé, l'interculturalité et la médecine traditionnelle. Ces activités ont également compris des manifestations régionales et globales sur des thèmes prioritaires tels que la biodiversité et la santé maternelle. Les peuples autochtones ont participé activement aux activités dans les cinq domaines d'action prioritaires de la politique.

54. L'OPS continue de mettre en œuvre la politique sur l'appartenance ethnique et la santé, en veillant à la participation des peuples autochtones. En 2023, l'Organisation a présenté à ses États membres un rapport d'activité sur sa stratégie et

¹⁹ Organisation panaméricaine de la santé (OPS), *Tool for Promoting Culturally Safe Childbirth: Basic Manual* (Washington, 2023).

²⁰ OPS, « Sixth Regional Trachoma Meeting highlights progress and challenges in elimination efforts », 12 juin 2024.

²¹ OPS, « Strategy and plan of action on ethnicity and health 2019–2025 », 3 octobre 2019.

son plan d'action sur l'appartenance ethnique et la santé pour la période 2019-2025, le rapport final étant prévu pour 2025. Toutes les initiatives axées sur la santé et le bien-être des peuples autochtones impliquent la participation active de ceux-ci.

Programme des Nations Unies pour le développement

55. Le PNUD réaffirme qu'il faut adopter une approche coordonnée, harmoniser le plan de travail et les indicateurs et prendre des mesures communes dans l'ensemble du système des Nations Unies concernant la mise en œuvre du plan d'action à l'échelle du système. Le Programme continue de soutenir une coalition d'organismes des Nations Unies, de fondations et d'organismes donateurs bilatéraux internationaux en vue de l'étude des possibilités s'agissant de la mise au point d'un système de marqueurs et de paramètres communs pour le suivi des financements à fournir aux peuples autochtones.

56. Les activités relatives au suivi des financements destinés aux peuples autochtones ont été organisées en collaboration avec le groupe de travail sur le financement du Groupe d'appui interorganisations sur les questions concernant les peuples autochtones, composé du FIDA, du secrétariat du Fonds vert pour le climat, du secrétariat du Fonds pour l'environnement mondial, du PNUD et de la Banque mondiale, ainsi qu'avec le réseau Path to Scale, Charapa Consult, le Forest Tenure Funders Group et la Global Alliance of Territorial Communities. Les recommandations issues d'un atelier international tenu à Paris en novembre 2023 ont été présentées à l'Instance permanente en avril 2024. Celles-ci concernaient notamment un tableau de bord pour suivre les financements destinés aux peuples autochtones, une méthode de classification des fonds et un examen du rôle des intermédiaires dans les opérations et programmes.

57. Lors de la seizième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique²², qui s'est tenue à Cali (Colombie) en octobre et novembre 2024, une réunion a été organisée entre la haute direction du PNUD et des représentants du Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité et les services écosystémiques en ce qui concerne l'ordre du jour des sessions des Conférences des Parties aux trois Conventions de Rio tenues en 2024 en relation avec la nature, le climat et la terre. Le PNUD a accepté de collaborer avec le Forum international des peuples autochtones et les organismes représentant les peuples autochtones en vue d'établir un plan d'action commun recouvrant notamment des points d'accès stratégiques tels que la vingt-neuvième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques²³, qui s'est tenue à Bakou en novembre 2024, la seizième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification²⁴, qui s'est tenue à Riyad en décembre 2024, la vingt-quatrième session de l'Instance permanente sur les questions autochtones, qui se tiendra à New York en avril et mai 2025, les consultations mondiales du Fonds vert pour le climat avec les peuples autochtones, qui se tiendront en Malaisie à la mi-2025, ou encore la trentième session de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, se tiendra à Belém (Brésil) en novembre 2025.

58. Le PNUD s'est engagé à donner des moyens d'action aux jeunes autochtones, considérant qu'ils jouent un rôle crucial dans le développement durable et la préservation du patrimoine culturel. Les initiatives du Programme se concentrent sur le renforcement de la participation des jeunes à la prise de décision, en particulier

²² Voir (en anglais) : www.cbd.int/conferences/2024.

²³ Voir www.un.org/fr/climatechange/cop29.

²⁴ Voir www.unccd.int/cop16.

dans les domaines de l'entrepreneuriat des jeunes, de l'action climatique et des compétences numériques. En leur offrant un soutien et des ressources ciblés, le PNUD incite les jeunes autochtones à créer des solutions innovantes pour résoudre les problèmes de leurs communautés, ce qui favorise l'esprit d'entreprise et dote les jeunes de compétences essentielles dans un monde en évolution rapide.

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

59. Les initiatives multisectorielles et transdisciplinaires de l'UNESCO ont pour objet de promouvoir la mise en œuvre de la Déclaration et des objectifs de développement durable, tout en veillant à ce que les voix des peuples autochtones influencent les politiques et stratégies mondiales, régionales et nationales en matière d'éducation, de culture, de préservation de la biodiversité et de développement socio-économique.

60. Grâce aux possibilités offertes par le programme intersectoriel 3 de l'UNESCO, qui vise la promotion des connaissances, de la culture et des langues autochtones en tant que voie d'inclusion, et dans le cadre de la politique de l'UNESCO sur l'engagement auprès des peuples autochtones, le travail se poursuit afin de soutenir l'inclusion des systèmes de connaissances et des pratiques des peuples autochtones dans les politiques visant à atteindre les objectifs, en particulier les objectifs 4, 5, 10, 13, 14, 15 et 16, ainsi que de faire progresser la mise en œuvre de la Déclaration et de ses six éléments.

61. De plus, dans le cadre de la Décennie internationale des langues autochtones, l'UNESCO a pris des mesures clés pour soutenir la préservation des langues autochtones²⁵. Quatre groupes spéciaux ont été créés pour donner des conseils sur le plan d'action mondial de la Décennie internationale ; les peuples autochtones, dont les jeunes, y jouent un rôle de premier plan. De nouvelles publications, telles que des lignes directrices pour l'élaboration de plans d'action nationaux pour la Décennie internationale et un guide pratique à venir sur les bonnes pratiques relatives aux langues autochtones, viendront contribuer à l'élaboration des politiques. La collaboration avec les organismes des Nations Unies contribue également à la réalisation de ces objectifs. L'UNESCO promeut également la réalisation des objectifs de développement durable n° 5 et n° 10, notamment au moyen d'initiatives et de partenariats dirigés par des femmes autochtones qui portent sur la numérisation des langues afin d'améliorer l'accès à l'information.

62. La collaboration proactive de l'UNESCO avec les médias autochtones, la création d'outils de lutte contre le racisme et les contributions au Forum mondial contre le racisme et la discrimination s'inscrivent dans le cadre de l'approche intégrée de l'Organisation. Ces programmes amplifient les voix autochtones et promeuvent la représentation inclusive.

63. Le travail de l'UNESCO a également abouti à la proclamation de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021-2030), dans le cadre de laquelle il est pleinement tenu compte de l'importance des savoirs autochtones et locaux dans la recherche de solutions de développement durable. Outre les processus structurels et les ressources existants pour l'engagement auprès des peuples autochtones et des communautés locales dans le cadre de la Décennie de l'Océan, le Groupe de coordination pour la Décennie s'est attaché les services de spécialistes ayant des compétences particulières ayant trait aux savoirs autochtones et locaux. Dans les mois à venir, à l'issue d'un processus participatif, on

²⁵ Voir <https://www.unesco.org/fr/decades/indigenous-languages>.

élaborera un cadre opérationnel et un plan d'action visant à renforcer la participation des détenteurs de ces savoirs et à promouvoir la recherche menée par les autochtones dans le cadre de la Décennie de l'Océan. La collaboration avec la Division des affaires maritimes et du droit de la mer permettra d'améliorer la prise en compte des questions liées aux savoirs autochtones et locaux dans le cadre de l'Évaluation mondiale de l'océan, et la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO soutiendra la participation véritable des peuples autochtones lors de la Conférence des Nations Unies de 2025 visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14 : conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable. L'UNESCO a également mis au point des outils essentiels pour aider les décideurs politiques à tirer parti des savoirs autochtones et traditionnels dans la planification et la préservation de l'espace marin.

64. Le droit à l'éducation des peuples autochtones est intégré dans divers programmes éducatifs qui soulignent l'importance d'une éducation multilingue et d'un enseignement approprié de la langue. Cette approche améliore l'apprentissage et l'accès à l'éducation, en particulier pour les groupes marginalisés. L'UNESCO a mis en place des initiatives dans des pays tels que le Brésil, le Guatemala, le Mexique et le Viet Nam pour lutter contre la discrimination fondée sur l'ethnicité, la langue et l'appartenance ethnique, afin que les apprenants puissent exercer pleinement leur droit à l'éducation.

65. Le programme de l'UNESCO sur les systèmes de savoirs locaux et autochtones a joué un rôle crucial dans les débats sur la biodiversité, les écosystèmes, l'adaptation aux changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe. Ce programme soutient des études menées par des autochtones sur la gestion traditionnelle des incendies en Amazonie et en Afrique, et participe à des plateformes mondiales sur l'eau, l'océan et le lien entre la nature et la culture. De plus, par l'intermédiaire des groupes d'appui technique de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques et du Réseau sur la biodiversité et les services écosystémiques, l'UNESCO associe les connaissances traditionnelles aux méthodes scientifiques dans le domaine de la durabilité, dans le cadre d'ateliers, de webinaires, de trilogues et de lignes directrices, de sorte que les connaissances autochtones soient prises en compte dans les évaluations mondiales et nationales de la biodiversité.

Programme des Nations Unies pour l'environnement

66. Le PNUE est la principale autorité mondiale en matière d'environnement. Sa mission est d'inspirer et d'informer les nations et les peuples et de leur donner les moyens d'améliorer leur qualité de vie sans compromettre celle des générations futures. Le PNUE a fait participer activement les peuples autochtones à son travail, selon les modalités des principaux groupes et parties prenantes figurant dans Action 21²⁶. Reconnaisant que le savoir autochtone fait partie intégrante de la gestion durable des écosystèmes, le PNUE travaille en étroite collaboration avec le grand groupe des peuples autochtones, qui comprend 23 organisations accréditées et leurs réseaux respectifs, ainsi que d'autres experts autochtones, dans le cadre de sa mission de protection des populations et de la planète.

67. Depuis la vingt-deuxième session de l'Instance permanente sur les questions autochtones, le PNUE a fait d'importants progrès dans la mise en œuvre des recommandations de l'Instance permanente. Par exemple, il a inclus de manière systématique les savoirs autochtones dans son septième Rapport sur l'avenir de

²⁶ Voir (en anglais) : <https://sustainabledevelopment.un.org/outcomedocuments/agenda21>.

l'environnement mondial²⁷. Quatre dialogues sur les savoirs autochtones et un groupe de travail spécial distinct ont été mis en place à cette fin.

68. Un autre exemple est l'élaboration de la Norme industrielle mondiale pour la gestion des résidus miniers, publiée par Global Tailings Review en août 2020. Par l'intermédiaire d'un groupe consultatif international multipartite, le PNUE a intégré les perspectives des peuples autochtones dans la Norme.

69. En 2024, le PNUE a également apporté son appui au Groupe du Secrétaire général chargé de la question des minéraux essentiels à la transition énergétique²⁸, qui s'est efforcé de sauvegarder les droits des peuples autochtones pendant la transition énergétique. Le Groupe a demandé à des experts autochtones de contribuer à l'élaboration d'une série de principes et de recommandations sur la question.

70. De plus, l'Équipe spéciale de la jeunesse de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes²⁹, créée par le PNUE, a donné la priorité au dialogue avec les jeunes autochtones. Un représentant du Groupe mondial des jeunes autochtones a été nommé au comité de sélection de l'Équipe spéciale afin de garantir que les perspectives autochtones soient prises en compte à tous les stades de la prise de décision. La représentation des jeunes autochtones restera un élément clé des travaux futurs de l'Équipe spéciale.

71. Le PNUE a également promu la participation des jeunes autochtones à des manifestations de premier plan telles que le Sommet de l'avenir, au cours duquel un jeune leader autochtone Xicana a fait la déclaration liminaire.

72. Le PNUE œuvre à la mise en place d'un groupe de travail interinstitutions des Nations Unies consacré aux questions relatives aux peuples autochtones dans le bassin du Congo. Cette initiative vise à appuyer la gestion durable des écosystèmes forestiers en garantissant la participation des autochtones à la gouvernance environnementale.

73. En outre, le PNUE, en collaboration avec des organisations autochtones, a élaboré des principes fondamentaux en matière de droits humains à l'intention des organisations de préservation environnementale privées et des bailleurs de fonds. Ces principes, publiés en décembre 2024, visent à prévenir les violations des droits humains et à promouvoir les droits des peuples autochtones dans le cadre des efforts de préservation.

74. Le PNUE a fait des progrès pour ce qui est de garantir la participation des peuples autochtones aux décennies internationales, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale. La Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes, dont le conseil consultatif compte trois femmes autochtones, a notamment pour objet de soutenir les droits fonciers des autochtones dans certaines régions et certains pays. En outre, la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028), dans laquelle le PNUE joue un rôle important, met l'accent sur l'intégration des connaissances autochtones dans la gestion de la qualité de l'eau par l'intermédiaire de la World Water Quality Alliance.

75. Les efforts du PNUE illustrent sa volonté d'intégrer les perspectives autochtones dans la gouvernance environnementale, d'aligner ses initiatives sur les recommandations de l'Instance permanente et de promouvoir la meilleure inclusion des peuples autochtones dans les processus environnementaux mondiaux.

²⁷ Voir (en anglais) : www.unep.org/geo/global-environment-outlook-7.

²⁸ Voir <https://www.un.org/fr/climatechange/critical-minerals>.

²⁹ Voir <https://www.decadeonrestoration.org/fr/task-forces/jeunesse>.

Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

76. Conformément aux recommandations de l'Instance permanente, le HCR intègre les questions relatives aux peuples autochtones dans ses efforts plus larges de prise en compte des critères d'âge, de genre et de diversité, dans tous ses travaux de recherche de solutions pour protéger et aider les personnes déplacées de force et les personnes apatrides. Les questions autochtones sont prises en compte dans les orientations et les analyses publiées par le HCR, dans ses projets clés qui promeuvent les droits des peuples autochtones et dans d'autres forums internationaux.

77. Le HCR applique les recommandations de l'Instance permanente dans son travail de plusieurs manières, notamment en promouvant la participation des peuples autochtones et l'inclusion des questions qui les concernent dans la mise en œuvre de son mandat.

78. Durant la période considérée, le HCR en Colombie a soutenu le renforcement politique et organisationnel des groupes autochtones transfrontaliers au moyen de services de soutien technique relatifs à un outil de planification communautaire utilisé par les peuples E'ñepá, Yukpa, Kichwa et Inga pour renforcer leur autonomie.

79. Grâce à ce projet et à d'autres, le HCR a contribué à la réalisation des objectifs de développement durable et des éléments clés du plan d'action à l'échelle du système.

80. En ce qui concerne les orientations, le HCR continue d'actualiser son guide intitulé « Travailler avec les minorités et les peuples autochtones dans les situations de déplacement forcé » (Genève, 2011), en collaboration avec Minority Rights Group.

81. Le HCR a également pris en compte les questions autochtones dans des orientations et des publications récentes spécifiques à certains pays. Dans ses documents *International Protection Considerations with Regard to People Fleeing Colombia* et *International Protection Considerations with Regard to People Fleeing Nicaragua*, tous deux publiés en 2023, le Haut-Commissariat se penche sur la vulnérabilité des peuples autochtones à la persécution et à l'exploitation, et demande instamment que les droits des peuples autochtones en vertu des dispositifs internationaux de protection des réfugiés soient reconnus.

82. Dans divers rapports d'analyse de la protection, le Groupe mondial de la protection se penche sur les difficultés rencontrées par les peuples autochtones, notamment dans les situations de déplacement forcé et d'apatridie. Les rapports récents qui tiennent compte de questions particulières liées aux peuples autochtones comprennent notamment ceux sur la Colombie, le Guatemala, le Honduras et le Nicaragua.

83. Dans l'ensemble, les mesures prises illustrent les efforts d'envergure faits par le HCR pour mettre en avant l'inclusion des peuples autochtones et la promotion de leurs droits, conformément à son mandat, ainsi qu'au mandat et aux recommandations de l'Instance permanente.

Organisation mondiale du tourisme

84. Depuis 2012, ONU Tourisme mène, avec l'Alliance mondiale du tourisme autochtone, des activités de promotion à l'échelle internationale au sein du système des Nations Unies pour mettre en avant le leadership autochtone dans le domaine du tourisme. Un tel leadership est bénéfique tant pour les peuples autochtones que pour les destinations touristiques.

85. En 2023, ONU Tourisme et l'Alliance ont publié le *Compendium of Good Practices in Indigenous Tourism: Regional Focus on the Americas*, qui met en lumière des exemples de réussite de développement du tourisme dans dix pays d'Amérique du Nord et du Sud et célèbre la visibilité des peuples autochtones, y compris les anciens, les femmes et les jeunes. ONU Tourisme et l'Alliance travaillent ensemble sur un nouveau recueil, cette fois-ci consacré à la région de l'Asie et du Pacifique, qui compte la plus grande population autochtone. Cette nouvelle publication est attendue au début de l'année 2025.

86. Dans leur nouveau document, ONU Tourisme et l'Alliance feront la promotion du tourisme en tant qu'outil permettant aux peuples autochtones de garantir le respect de leurs droits, de leur capital culturel et de leur patrimoine, ainsi que de leur immense connaissance de la biodiversité, qui peut apporter des solutions à de nombreux problèmes urgents auxquels fait face notre planète, que ce soit en Asie et dans le Pacifique ou ailleurs. De nombreuses études de cas contenues dans les rapports d'ONU Tourisme démontrent le potentiel des connaissances et du tourisme autochtones pour promouvoir la sauvegarde de l'intégrité culturelle et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes, et certaines de ces études de cas mettent en lumière le potentiel de ces connaissances et de ce tourisme pour ce qui est d'améliorer la santé des ressources marines mondiales. Lors de l'examen des questions liées aux peuples autochtones et au tourisme autochtone, il convient de veiller tout particulièrement à éviter toute confusion avec les questions liées aux communautés locales, auxquelles le secteur du tourisme fait traditionnellement référence en utilisant le terme « tourisme communautaire ».

Fonds des Nations Unies pour la population

87. Le FNUAP s'efforce de répondre aux besoins particuliers des peuples autochtones dans divers pays au moyen d'interventions ciblées, de mesures de sensibilisation et de la collaboration. Ce travail est axé sur la promotion de la santé sexuelle et reproductive et des droits connexes, la prévention de la violence de genre et l'autonomisation des jeunes autochtones. Parmi ses principales réalisations, on peut citer la création de programmes d'enseignement, d'unités de santé mobiles, de plateformes de télésanté et de campagnes de sensibilisation. En soutenant les services de santé sexuelle et procréative culturellement appropriés et les services de lutte contre la violence de genre, le FNUAP contribue à l'avancement des droits des femmes et des filles autochtones. Le Fonds a également joué un rôle important dans la promotion du soutien par l'ensemble du système des Nations Unies à la mise en œuvre du plan d'action à l'échelle du système et dans la réalisation du Programme 2030 à l'échelle mondiale.

88. Par exemple, le FNUAP promeut les droits et le bien-être des peuples autochtones par l'intermédiaire de plusieurs initiatives. Au Cambodge, le Fonds se concentre sur l'éducation complète à la sexualité, sur une application de santé pour les jeunes et sur la participation des jeunes à la prise de décision. Au Viet Nam, il s'efforce d'améliorer l'accès à la santé sexuelle et procréative et à la planification familiale, et de prévenir la violence de genre parmi les minorités ethniques. En Inde, il collabore avec des organisations tribales afin d'exploiter les données pour promouvoir les droits des autochtones, de développer l'enseignement des compétences de la vie quotidienne aux adolescents des tribus et de lutter contre la violence de genre. Aux Philippines, il répond aux besoins en matière de santé sexuelle et procréative des communautés marginalisées, notamment des femmes autochtones, et intègre les perspectives autochtones dans la conception des programmes. En Indonésie, il défend les droits des autochtones, en particulier ceux des femmes et des

jeunes filles, en soutenant la Commission nationale sur la violence à l'égard des femmes.

89. Le Bureau régional du FNUAP pour l'Amérique latine et les Caraïbes promeut et soutient diverses initiatives visant à protéger les droits des peuples autochtones. Les principales activités comprennent la réalisation d'études post-recensement pour générer des données sur les peuples autochtones, la collaboration avec Enlace Continental de Mujeres Indígenas de las Américas sur une initiative de lutte contre la violence à l'égard des femmes et des jeunes autochtones, ou encore un partenariat avec la CEPALC et le Fonds de développement pour les peuples autochtones d'Amérique latine et des Caraïbes concernant un système de contrôle par les pairs aux fins du suivi de la mise en œuvre de la recommandation générale n° 39 (2022) du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes.

90. Le Bureau régional a également mis en place une initiative visant à améliorer les services de santé maternelle pour les femmes et les filles autochtones et a organisé un atelier à l'échelle sous-régionale sur la prévention de la violence à l'encontre de ces femmes et filles. En outre, il a apporté son soutien aux délégations d'Enlace Continental de Mujeres Indígenas de las Américas et du Fonds de développement pour les peuples autochtones d'Amérique latine et des Caraïbes lors de la cinquième session de la Conférence régionale sur la population et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, qui s'est tenue en juillet 2024. Parmi les projets spécifiques, on peut citer l'élaboration de lignes directrices sur l'analyse des données de recensement, un modèle de politiques publiques interculturelles sur la violence à l'égard des femmes et un appel à l'action en faveur de l'amélioration de la santé maternelle des femmes et des filles autochtones.

Université des Nations Unies

91. L'ONU mène des recherches dont l'objectif est de lutter contre les problèmes mondiaux urgents et de fournir des solutions fondées sur des données probantes. En 2024, l'Université a entrepris plusieurs activités pour renforcer et accroître la sensibilisation aux droits et à l'inclusion des peuples autochtones.

92. Dans ses publications et ses projets, l'ONU a mis en lumière les perceptions autochtones de la nature et du bien-être, en se concentrant sur la perspective de peuples autochtones en Inde, au Mexique, dans le Samoa et en Afrique du Sud. Elle a également présenté son approche pluridisciplinaire des problèmes auxquels font face les peuples autochtones lors de la migration, qui a débouché sur un cadre d'éducation aux droits visant à soutenir les droits humains des populations autochtones et à aider ces dernières à obtenir justice dans le contexte des migrations. Par ailleurs, l'ONU a promu l'intégration de diverses perspectives autochtones dans la gouvernance, dans le cadre d'études sur la région arctique et de la typologie des valeurs de la nature.

93. L'ONU a également mené des recherches sur les jeunes autochtones au Canada, mettant en lumière les multiples facettes de la sécurité alimentaire et sanitaire qui les affectent. Grâce à des activités de recherche participative, elle a cerné le potentiel des systèmes de connaissances autochtones et des ateliers d'art s'agissant de promouvoir les rapports sexuels à moindre risque protégés et la prévention du VIH. Ces recherches ont aussi mis en évidence la nécessité d'interventions structurelles pour améliorer la sécurité alimentaire et la santé sexuelle et mentale des jeunes autochtones de la région. Ces recherches ont contribué aux efforts de l'ONU visant à mettre fin au VIH et au sida d'ici à 2030. Enfin, l'ONU a organisé une manifestation mettant en lumière le travail des peuples indigènes du Brésil qui s'efforcent de protéger et de préserver leur environnement dans un contexte de destruction de l'environnement.

Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

94. ONU-Femmes a continué de soutenir la promotion des droits des femmes autochtones dans le cadre de la recommandation générale n° 39 (2022) du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et de son propre plan stratégique pour la période 2022-2025 (UNW/2021/6).

95. En 2024, ONU-Femmes a dispensé une formation sur la recommandation générale³⁰, qui a été l'occasion de fournir des conseils aux États parties sur les mesures pertinentes à prendre pour garantir le respect de leurs obligations en ce qui concerne les droits des femmes et des filles autochtones. ONU-Femmes a également apporté un soutien en matière d'intégration des questions de genre au Groupe d'appui interorganisations sur les questions concernant les peuples autochtones.

Programme alimentaire mondial

96. Le PAM a renforcé son engagement auprès des peuples autochtones au moyen d'initiatives liées à la sécurité alimentaire, à l'inclusion culturelle et au développement des capacités. La stratégie d'engagement auprès des peuples autochtones du Bureau régional du PAM pour l'Amérique latine et les Caraïbes guide le travail des bureaux de pays du Programme dans la région et sert de modèle dans d'autres régions. Le mémorandum d'accord entre le PAM et le Fonds de développement pour les peuples autochtones d'Amérique latine et des Caraïbes, ainsi que l'accord entre le Programme et le Trinity College de Dublin sur l'inclusion des personnes handicapées, ont encore enrichi le travail du PAM. Ces collaborations ont permis de mieux faire connaître les façons dont le fait d'avoir une identité multiple affectent la sécurité alimentaire, la nutrition et les moyens de subsistance.

97. Le PAM a mis en œuvre les recommandations de l'Instance permanente en sa qualité de secrétariat de la Coalition sur les systèmes alimentaires des peuples autochtones, mais également en encourageant la collaboration et la sensibilisation au sein du système des Nations Unies, ainsi qu'entre les États Membres et les organisations autochtones. Le PAM coordonne son action avec d'autres coalitions importantes, telles que la Coalition pour l'alimentation scolaire et la Coalition pour l'agroécologie, afin de renforcer les systèmes alimentaires des peuples autochtones. Les initiatives du PAM au Myanmar et au Népal sont axées sur l'apprentissage et la sensibilisation des employés, et il est prévu que les pratiques de recrutement novatrices mises en œuvre par le Programme dans l'État plurinational de Bolivie soient adoptées à l'échelle régionale.

98. Le PAM a démontré qu'il était attaché à amplifier la voix des peuples autochtones dans le cadre de plateformes telles que la Journée internationale des peuples autochtones ou dans le cadre de sa participation à des forums tels que le sommet plurinational sur les systèmes alimentaires et les peuples autochtones, qui s'est tenu dans l'État plurinational de Bolivie en août 2024. Le cadre stratégique du Bureau régional du PAM pour l'Amérique latine et les Caraïbes aide les bureaux de pays à aligner leur travail sur les objectifs généraux de l'organisation et les principes de la Déclaration.

99. L'équipe chargée des peuples autochtones relève désormais du service Genre, protection et inclusion, ce qui favorise les approches intégrées et le recours à des outils centralisés et des processus rationalisés en matière d'inclusion sociale et

³⁰ Guatemala, Secretaría Presidencial de la Mujer, « Foro regional sobre la recomendación general 39 del Comité CEDAW », 21 mars 2024.

d'égalité des genres. Les efforts de développement des capacités du PAM sont axés sur l'adaptation des programmes aux besoins des peuples autochtones et sur le renforcement de la collaboration interne et externe.

100. Les efforts du PAM à l'échelle régionale sont soutenus par des activités à l'échelle mondiale, notamment l'organisation d'une manifestation parallèle lors de la session de 2024 de l'Instance permanente, consacrée aux approches interculturelles de l'alimentation scolaire en Amérique latine³¹. Des évaluations fondées sur des données probantes et le recours accru aux études de cas ont permis d'apporter des solutions stratégiques aux défis auxquels font face les peuples autochtones, en particulier en ce qui concerne leur exclusion des processus de prise de décision.

101. En réponse aux recommandations sur la terminologie, le PAM s'est engagé à utiliser un langage précis qui respecte les identités et les pratiques culturelles autochtones. Le Programme continue de mener des activités de sensibilisation à la Déclaration et soutient la prise en compte des perspectives autochtones dans le cadre des activités liées aux objectifs de développement durable, en particulier dans les régions où les partenariats avec les organisations autochtones sont cruciaux.

Organisation mondiale de la Santé

102. En 2024, l'OMS a fait des progrès dans le cadre d'importantes initiatives de santé à l'échelle mondiale qui ont intégré les perspectives des peuples autochtones et promu la protection de leurs droits individuels et collectifs, conformément à la Déclaration.

103. L'OMS a fait des progrès notables dans la promotion du respect et de l'intérêt pour la médecine traditionnelle et les pratiques médicales autochtones. La Stratégie de l'OMS pour la médecine traditionnelle pour 2025-2034 fait des droits des peuples autochtones l'un de ses neuf principes directeurs, soulignant l'importance de garantir le consentement préalable, libre et éclairé de ces peuples pour toutes les questions liées à l'utilisation de leurs médecines traditionnelles. La Stratégie sera soumise à l'examen de l'Assemblée mondiale de la Santé en 2025.

104. En outre, le Centre mondial de l'OMS pour la médecine traditionnelle, dans le cadre de la stratégie plus large de l'Organisation en matière de médecine traditionnelle, a créé une unité spécialisée dans les savoirs autochtones et la biodiversité. Cette initiative découle des recommandations formulées lors du premier Sommet mondial de l'OMS sur la médecine traditionnelle, qui s'est tenu en 2023. Cela illustre l'engagement de l'Organisation d'intégrer les savoirs autochtones dans les stratégies relatives à la santé dans le monde, à la biodiversité et au principe « Une seule santé ».

105. Le Secrétariat de l'OMS a pris les premières mesures nécessaires en vue de l'élaboration du plan d'action mondial pour la santé des peuples autochtones, conformément à la résolution 76.16 de l'Assemblée mondiale de la Santé, intitulée « La santé des peuples autochtones », adoptée à la soixante-seizième Assemblée mondiale de la Santé en mai 2023. Ces mesures comprennent une analyse de la situation de la santé des peuples autochtones dans le monde et la création d'une page web consacrée à la santé des peuples autochtones³².

³¹ Programme alimentaire mondial, « State of school feeding in Latin America and the Caribbean 2022 », 8 février 2024.

³² Voir (en anglais) : www.who.int/initiatives/global-plan-of-action-for-health-of-indigenous-peoples.

106. Une institution universitaire a été chargée d'effectuer l'analyse de la situation. L'étude a été menée par des experts autochtones, avec le soutien d'une équipe de chercheurs autochtones et non autochtones. Pour s'assurer que l'analyse reflète les perspectives autochtones, l'OMS a organisé plusieurs réunions avec des experts autochtones des sept régions socioculturelles en 2024. On citera notamment deux réunions organisées en mars 2024 pour recueillir l'avis d'experts sur le plan de recherche, une manifestation parallèle tenue lors de la dix-septième session du Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones, en juillet 2024³³, afin de présenter les résultats préliminaires d'une revue de la littérature mondiale sur la santé des peuples autochtones, et deux réunions d'experts supplémentaires tenues en novembre 2024 pour examiner les résultats de l'étude. L'analyse de la situation contribuera à l'élaboration du plan d'action global. D'autres consultations seront organisées au fur et à mesure que l'OMS avancera dans l'élaboration du plan.

107. Conformément à l'engagement pris par l'OMS d'intensifier les efforts faits pour promouvoir la santé des peuples autochtones à l'échelle mondiale et de soutenir les initiatives collectives interinstitutions contribuant à la réalisation des droits humains inscrits dans la Déclaration, l'OMS a assuré la coprésidence du Groupe d'appui interorganisations sur les questions concernant les peuples autochtones en 2024. Dans ce cadre, l'OMS a participé activement à l'élaboration du projet de dispositif d'application du principe de responsabilité du plan d'action à l'échelle du système.

Organisation mondiale de la propriété intellectuelle

108. La Conférence diplomatique pour la conclusion d'un instrument juridique international sur la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques s'est tenue du 13 au 24 mai 2024 au siège de l'OMPI à Genève. À l'issue de la Conférence, le 24 mai 2024, les États membres de l'OMPI ont adopté par consensus le Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés. Cet instrument est le premier traité de l'OMPI à traiter de la relation entre la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les connaissances traditionnelles, et le premier à inclure des dispositions spécifiques aux peuples autochtones et aux communautés locales.

109. En 2024, le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore de l'OMPI a poursuivi ses négociations visant à achever le texte définitif d'un ou plusieurs instruments juridiques internationaux pour assurer la protection équilibrée et efficace des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles. Les négociations se poursuivront en 2025.

110. Le Comité intergouvernemental s'est réuni en novembre et décembre 2024, et tiendra d'autres réunions en 2025, auxquelles des membres de peuples autochtones participeront en tant qu'observateurs.

111. Des contributions au fonds de contributions volontaires de l'OMPI visant à soutenir la participation des peuples autochtones en tant qu'observateurs ont été versées par l'Australie, le Mexique et des contributeurs anonymes en 2023, ainsi que par l'Espagne en 2024.

112. En 2023, l'Assemblée générale de l'OMPI a décidé que l'Organisation prévoirait des financements pour l'Instance permanente afin de faciliter la participation à la Conférence diplomatique de deux représentantes et représentants de

³³ Organisation mondiale de la Santé, « First steps taken towards a Global Plan of Action for the Health of Indigenous People », 12 juillet 2024.

peuples autochtones et de communautés locales de chacune des régions socioculturelles définies par l'Instance permanente. Ces financements proviendront du Fonds de contributions volontaires et, si les ressources étaient insuffisantes, du budget alloué à la Conférence diplomatique. Ainsi, 11 représentantes et représentants des peuples autochtones et des communautés locales ont reçu un financement pour pouvoir participer à la manifestation.

113. Le programme de l'OMPI pour l'entrepreneuriat des communautés autochtones et locales a été développé et l'Organisation a organisé un prix de photographie pour les jeunes autochtones en 2024³⁴.

114. Les représentants des peuples autochtones auprès du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore bénéficient de mesures renforçant leur participation effective en tant qu'observateurs. Des mesures spécifiques ont été prises pour garantir la participation des peuples autochtones à la Conférence diplomatique de 2024, au cours de laquelle le Traité sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés a été adopté.

³⁴ Voir https://www.wipo.int/tk/fr/youth_prize.html.